

# Comprendre le fonctionnement du collège

Dans la continuité de l'école élémentaire, les représentants AIPE au collège sont des parents d'élèves élus préoccupés par l'enseignement à Magny les Hameaux. Apolitiques, nous participons à la vie de l'établissement en facilitant les relations entre les parents d'élèves et la communauté éducative.



Nous pouvons assurer un rôle de médiateur en agissant auprès de M. LAURENT, le Chef d'Etablissement, en facilitant l'échange.

Nous collaborons avec l'équipe administrative du collège et portons les sujets qui concernent nos enfants et la vie scolaire.

Les parents d'élèves élus au conseil d'administration du collège Albert EINSTEIN sont membres à part entière de ces instances participatives pour vous représenter (comme au conseil d'école pour l'enseignement primaire).

# Comprendre le fonctionnement du collège

## Le chef d'établissement

- Il dirige le collège et préside le Conseil d'Administration :
  - Il a autorité sur tous les personnels mis à sa disposition. Il exécute le budget et rend compte de sa gestion devant le Conseil d'Administration.
  - Il peut prendre la responsabilité de mesures graves (fermeture de l'établissement, suspension des enseignements) si nécessaire.
  - Il veille au bon déroulement des enseignements, de l'orientation et du contrôle des connaissances des élèves.

## Le Conseil de Classe

- 2 parents d'élèves par classe, répartis en fonction des résultats aux élections de début d'année y participent. Ils préparent un questionnaire préalable aux conseils de classe. Participent aux conseils. Transmettent aux parents intéressés une information globale de la classe.

## Le Conseil d'Administration

- Il réunit des représentants des professeurs, des administratifs, des élèves et des parents au moins trois fois par an pour aborder :
  - l'autonomie pédagogique du collège
    - Préparation de la rentrée scolaire, lien avec les écoles primaires et lycées, projet d'établissement, règlement intérieur, avis sur les choix pédagogiques, avenir des options et sections
  - Son fonctionnement administratif
    - Nombre d'heures d'enseignement attribuées à chaque niveau (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>)
  - Sa vie financière et matérielle
    - Finances du collège, tarifs de la restauration
- Le Conseil d'Administration missionne des instances telles que le Conseil de Discipline et la Commission Hygiène et sécurité

**Nous contacter :**

[www.aipe78114.org](http://www.aipe78114.org)

[contact@aipe78114.org](mailto:contact@aipe78114.org)